

**DEMANDE D'AGREMENT POUR L'EXPLOITATION
D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE
LA CONDUITE DES VEHICULES A MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> création d'établissement | <input type="radio"/> Changement de local |
| <input type="radio"/> reprise d'un établissement existant | <input type="radio"/> changement de représentant légal |
| <input type="radio"/> extension d'agrément | <input type="radio"/> autre (à préciser) |

Je soussigné(e) :

Nom et prénoms :

né(e) le : à

adresse :

code postal et ville :

ai l'honneur de solliciter votre agrément en vue de l'exploitation d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur

adresse du local : n° rue :

code postal : Ville :

et dont l'enseigne commerciale sera :

Téléphone : Télécopie :

Ce local est actuellement exploité par M.....

Cette demande est faite :

- à titre personnel en tant qu'exploitant
- en qualité de représentant légal de la Société

CATEGORIES DE FORMATION	A/A1	B/B1	EB	C	EC	D	ED	BSR
Nombre de véhicules								
Nombre d'enseignants								

Superficie du local :

Nombre de personnes pouvant être admises simultanément dans l'établissement :

A noter que pour un effectif inférieur à 20 personnes, une issue de 0.90 m de largeur est requise et que pour un effectif compris entre 20 et 50 personnes, deux issues dont l'une doit avoir un passage libre minimum de 0,90 m sont nécessaires. En outre la détermination de l'effectif doit tenir compte du matériel disponible et nécessaire pour la formation (par exemple, chaises, tables, tableau, etc) pour que l'enseignement se déroule dans de bonnes conditions.

Date :

Signature :

PIECES A JOINDRE

- 1- Justificatif d'identité et d'état civil
- 2- S'il est une personne morale, le représentant légal doit fournir un exemplaire des statuts enregistrés, un extrait de la délibération le nommant représentant légal, la justification de la publicité légale, l'extrait du KBIS de moins de trois mois
- 3- S'il est étranger la justification qu'il est en règle à l'égard de la législation et de la réglementation des étrangers en France
- 4- Une photographie d'identité récente
- 5- La photocopie certifiée conforme soit d'un titre ou diplôme soit d'une attestation de formation agréée justifiant de la capacité de gestion d'un établissement d'enseignement de la conduite
- 6- La photocopie des justificatifs attestant que le demandeur bénéficie d'une expérience professionnelle de 3200 heures d'enseignement de la conduite
- 7- Justification de l'inscription au rôle de la taxe professionnelle ou à défaut une déclaration d'inscription à l'URSSAF pour le local concerné
- 8- Nom et qualité de l'établissement : raison sociale, numéro SIREN ou SIRET.
- 9- Copie du titre de propriété ou de bail de location du local
- 10- Plan et descriptif du local d'activité (superficie et disposition des salles)
- 11- Justificatif de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement (Carte grise)
- 12- Pour les véhicules une **attestation d'assurance** (pas de carte verte) couvrant **sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers dans les conditions prévues par l'article L.211-1 du code des assurances.**
- 13- La photocopie de l'autorisation d'enseigner en cours de validité de tous les enseignants attachés à l'établissement.
- 14- Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur.

Ces documents accompagnés de la demande complétée, datée et signée sont à retourner ou à déposer à :

**Direction Départementale des Territoires
Éducation Routière
Agrément Auto Ecoles
17 quai Paul Wiltzer
57036 METZ Cedex 01**

Tél. : 03 87 34 33 52